

Baccalauréat général et baccalauréat technologique

Épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle de français pour le baccalauréat général et pour le baccalauréat technologique, à compter de la session 2021 NOR : MENE note de service n° 2019
MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours de l'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux, aux chefs d'établissement; aux professeures et professeurs

Cette note de service est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat pour l'épreuve terminale anticipée obligatoire de français, telle que définie par les arrêtés du 16 juillet 2018 relatifs aux épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021, date à laquelle elle abroge et remplace les notes de service n°2011-141 et n°2011-153 du 3 octobre 2011, B. O. E. N. spécial n°7 du 6 octobre 2011.

L'écrit et l'oral des épreuves anticipées de français portent sur le programme de la classe de première défini par l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au B. O. E. N. spécial n°1 du 22 janvier 2019 et sur le programme d'œuvres, renouvelé par moitié tous les ans.

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

-baccalauréat général : 5

-baccalauréat technologique : 5

Objectifs

Cette épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité. Elle évalue les compétences et connaissances suivantes :

maîtrise de la langue et de l'expression;
aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes ;
aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude du programme;
aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien.

Structure et notation

Le sujet offre le choix entre deux types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude du programme.

1. Pour le baccalauréat général : un commentaire ou une dissertation

Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme. Cette production écrite est notée sur 20. La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. Le candidat choisit l'un des trois sujets de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres du programme et son parcours associés. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelles. Cette production écrite est notée sur 20.

2. Pour le baccalauréat technologique : un commentaire ou une contraction de texte suivie d'un essai

Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première, à l'exclusion de l'objet d'étude « littérature d'idées du XY^{ème} au XVIII^{ème} siècle ». Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme. Cette production écrite est notée sur 20.

La contraction de texte suivie d'un essai permet d'apprécier l'aptitude à reformuler une argumentation de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement. Elle prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées. D'une longueur de mille mots environ, ce texte fait l'objet d'un exercice de contraction au quart, avec une marge autorisée de plus ou moins 10%. Le candidat indique à la fin l'exercice le nombre de mots utilisés.

Le sujet de l'essai porte sur le thème ou la question que le texte partage avec l'œuvre et le parcours étudiés durant l'année dans le cadre de l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVI^e au XVIII^e siècle ». Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année; il peut en outre faire appel à ses lectures et à sa culture personnelles.

Cette production écrite est notée sur 20: la contraction de texte sur 10 et l'essai sur 10.

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation,



Jean-Marc Huart